



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2024

Date de convocation

04 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

04 OCTOBRE 2024

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Serge MOREAU, adjoint au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.
Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée.
Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.
Florence LEKEUX, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.
Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.
Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.
Thérèse ZAOUÏ, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.
Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Présents.....25

Votants.....33

N° DEL-24-37

Objet

**Fermeture
exceptionnelle des
bâtiments
communaux**

Secrétaire de séance : Thomas JORIEUX

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 octobre 2024

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération 22.62 du 18 octobre 2022 portant dérogation du règlement intérieur applicable à l'ensemble du personnel communal,

Vu l'avis consultatif du comité social territorial en date du 17 juillet 2024,

Considérant la crise énergétique actuelle et l'intérêt de fermer les bâtiments administratifs en hiver en période d'activité plus réduite,

Considérant que la règle des 1607 heures de temps de travail effectifs sera respectée et que les agents poseront des congés annuels ou RTT sur la période de fermeture concernée,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de déroger à l'article 12 du règlement intérieur et de fermer la mairie du lundi 23 décembre 2024 au mercredi 1^{er} janvier 2025, sur délibération expresse, à titre exceptionnel et après avis du Comité social territorial formulé au moins un mois avant la date de fermeture,
- une permanence des services sera assurée dans le bâtiment annexe de la mairie, Place Gabriel Péri.

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOpte la proposition.

Le secrétaire de séance
Thomas JORIEUX



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLE

